

Nom du produit: Gardenet Granule Herbicide**Date de révision:** 2012/09/10**Date d'impression:** 10 Sep
2012

Dow AgroSciences S.A.S. vous encourage à lire cette Fiche de Données de Sécurité en entier et s'attend à ce que vous en compreniez tout le contenu. Nous vous demandons de prendre les précautions identifiées dans ce document à moins que vos conditions d'utilisation nécessitent d'autres méthodes ou d'autres pratiques appropriées.

Section 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

1.1 Identificateurs de produit

Nom du produit

Gardenet Granule Herbicide

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées

Produit phytosanitaire

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

Dow AgroSciences S.A.S.
Une filiale de The Dow Chemical Company
Marco Polo, Bâtiment B
B.P. 1220
790 Avenue du Docteur Donat
ZAC du Font de l'Orme 1
06254 MOUGINS CEDEX
France

Information aux clients:

(0) 493 95 60 00

SDSQuestion@dow.com

1.4 NUMERO DE TELEPHONE D'URGENCE

Contact en cas d'urgence, 24 h sur 24:

0033 388 736 000

Contact local en cas d'urgence:

00 33 388 736 000

ORFILA: 01.45.42.59.59

Section 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

	Cancérogène de catégorie 3.	R40	Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.
N		R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon les Directives CE

Symbole de danger:

Xn - Nocif
N - Dangereux pour l'environnement

Risques particuliers:

R40 - Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.

R50/53 - Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

Conseils de prudence:

S35 - Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.

S36/37 - Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

S57 - Utiliser un moyen de confinement approprié pour éviter toute contamination du milieu environnant.

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

2.3 Autres Dangers

Pas d'information disponible.

Section 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélange

Ce produit est un mélange.

No.-CAS / No.-CE / Index	No REACH	Quantité	Composant	Classification RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008
No.-CAS 23950-58-5 No.-CE 245-951-4 Index 616-055-00-4	—	1,4 %	propyzamide (ISO)	Carc., 2, H351 Aquatic Acute, 1, H400 Aquatic Chronic, 1, H410
No.-CAS 42874-03-3 No.-CE 255-983-0	—	0,5 %	Oxyfluorène	Aquatic Acute, 1, H400 Aquatic Chronic, 1, H410
No.-CAS 63800-37-3 No.-CE 264-465-3	—	> 70,0 - < 80,0 %	Sepiolite##	Non classé.
No.-CAS 7447-40-7 No.-CE 231-211-8	—	< 5,0 %	Chlorure de potassium##	Non classé.

No.-CAS 7647-14-5 No.-CE 231-598-3	—	< 5,0 %	Chlorure de sodium#	Non classé.
No.-CAS 1332-58-7 No.-CE 310-194-1	—	< 5,0 %	Kaolin#	Non classé.
No.-CAS 70528-83-5 No.-CE 274-654-2	—	< 1,0 %	Benzenesulfonic acid, dodecyl-, branched, calcium salt	Skin cor/irr, 2, H315 Eye cor/irr, 1, H318 Aquatic Chronic, 2, H411

No.-CAS / No.-CE / Index	Quantité	Composant	Classification 67/548/CEE
No.-CAS 23950-58-5 No.-CE 245-951-4 Index 616-055-00-4	1,4 %	propryzamide (ISO)	Canc. Cat. 3: R40; N: R50, R53
No.-CAS 42874-03-3 No.-CE 255-983-0	0,5 %	Oxyfluorène	N: R50/53
No.-CAS 63800-37-3 No.-CE 264-465-3	> 70,0 - < 80,0 %	Sepiolite##	Non classé.
No.-CAS 7447-40-7 No.-CE 231-211-8	< 5,0 %	Chlorure de potassium##	Non classé.
No.-CAS 7647-14-5 No.-CE 231-598-3	< 5,0 %	Chlorure de sodium#	Non classé.
No.-CAS 1332-58-7 No.-CE 310-194-1	< 5,0 %	Kaolin#	Non classé.
No.-CAS 70528-83-5 No.-CE 274-654-2	< 1,0 %	Benzenesulfonic acid, dodecyl-, branched, calcium salt	Xi: R38, R41; N: R51/53

Substance(s) avec une valeur limite d'exposition professionnelle.

Composant(s) volontairement divulgué(s).

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16.

Voir la section 16 pour le texte complet des phrases R.

Section 4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux: S'il existe une possibilité d'exposition référez-vous à la section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle» pour les équipements de protection individuelle spécifiques.

Inhalation: Sortir la personne à l'air frais. Si elle ne respire plus, appeler un Centre d'Urgence ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle; si le bouche à bouche est pratiqué, utiliser une protection (par exemple un masque de poche, etc.). Appeler un Centre Antipoison ou un médecin pour plus de conseils sur le traitement.

Contact avec la peau: Enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau avec de l'eau courante pendant 15 à 20 minutes. Appeler le Centre Antipoison ou un médecin pour avis sur le traitement.

Contact avec les yeux: Tenir les yeux ouverts et rincer lentement et doucement pendant 15 à 20 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les verres de contact et continuer de rincer les yeux. Appeler un Centre Antipoison ou un médecin pour des conseils sur le traitement.

Ingestion: Aucun traitement médical d'urgence nécessaire.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

À l'exception des informations présentées au paragraphe Description de la section «Premiers secours» (ci-dessus) et des indications concernant les soins médicaux immédiats à apporter, ainsi que le traitement spécial nécessaire (ci-dessous), aucun autre symptôme ni aucun autre effet ne sont envisagés.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucun antidote spécifique. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient. Avoir la Fiche de Données de Sécurité, et si possible, le contenant du produit ou l'étiquette avec vous lorsque vous appelez le Centre Antipoison ou le médecin, ou si vous allez consulter pour un traitement.

Section 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Eau. Extincteurs à poudre chimique. Extincteurs à dioxyde de carbone.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux: Durant un incendie, la fumée peut contenir le produit d'origine en plus de produits de combustion de composition variable qui peuvent être toxiques et/ou irritants. Les produits de combustion peuvent comprendre, sans s'y limiter: Oxydes d'azote. Chlorure d'hydrogène. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

Risques particuliers en cas d'incendie ou d'explosion: Le contenant peut laisser des gaz s'échapper et/ou peut éclater à cause du feu. Ne pas laisser les poussières s'accumuler. En suspension dans l'air, les poussières peuvent constituer un danger d'explosion. Réduire les sources d'inflammation au minimum. Si les couches de poussières sont exposées à des températures élevées, elles peuvent prendre feu spontanément.

5.3 Conseils aux pompiers

Techniques de lutte contre l'incendie: Tenir les gens à l'écart. Isoler la zone d'incendie et en interdire tout accès non indispensable. Inonder avec de l'eau pour refroidir et prévenir une réinflammation. Refroidir les environs avec de l'eau afin de circonscrire la zone d'incendie. Pour les petits feux, on peut utiliser des extincteurs portatifs à poudre chimique ou au gaz carbonique. L'application d'agents extincteurs avec force peut entraîner un risque d'explosion de poussières.

Équipement de protection pour les intervenants: Porter un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive et des vêtements de protection contre les incendies (comprenant casque, manteau, pantalon, bottes et gants de pompier). Si l'équipement de protection n'est pas disponible ou non utilisé, combattre l'incendie d'un endroit protégé ou à distance sécuritaire.

Section 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Le produit déversé risque de provoquer des chutes. Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement: Empêcher de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et l'eau souterraine. Voir section 12 «Informations écologiques». Les déversements ou les rejets dans les cours d'eau naturels devraient tuer les organismes aquatiques.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Si possible, contenir le produit déversé. Petits déversements: Balayer le tout. Recueillir dans des contenants appropriés et bien étiquetés. Gros déversements: Contacter Dow AgroSciences pour une assistance au nettoyage. Pour plus d'information, consulter la section 13 «Considérations relatives l'élimination».

Section 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation

Manipulation générale: Garder hors de la portée des enfants. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes. Ne pas ingérer. Éviter tous contacts avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les poussières ou les brouillards. Bien se laver après manipulation. Utiliser dans un endroit bien ventilé. Pour permettre une manutention du produit en toute sécurité, il est essentiel de veiller à la propreté des locaux et au contrôle des poussières. Voir la Section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle»

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposage / Stockage

Stocker dans un endroit sec. Stocker dans le contenant d'origine. Ne pas entreposer près de la nourriture, de produits alimentaires, de médicaments ou des approvisionnements d'eau potable.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Veillez consulter l'étiquette du produit.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Composant	Liste	Type	Valeur
Oxyfluorène	Dow IHG	VME	0,2 mg/m ³
Chlorure de sodium	Dow IHG	VME	10 mg/m ³
Kaolin	ACGIH (USA)	VME	2 mg/m ³
		Fraction alvéolaire.	Valeur pour une particule ne contenant pas d'amiante et une concentration <1% de silice cristalline.
	France	VME	10 mg/m ³ Valeur indicative (VL)

LES RECOMMANDATIONS DE CETTE SECTION S'ADRESSENT AUX EMPLOYÉS DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION ET DU CONDITIONNEMENT. POUR LES ÉQUIPEMENTS

ET VÊTEMENTS DE PROTECTION PERSONNELLE ADAPTÉS, LES APPLICATEURS ET LES MANUTENTIONNAIRES DOIVENT LIRE L'ÉTIQUETTE.

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection personnelle

Protection des yeux/du visage: Porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux. Les lunettes de sécurité avec écrans latéraux doivent être conformes à la norme EN 166 ou à une norme équivalente. Si une exposition aux particules est susceptible de se produire et de provoquer une sensation d'inconfort aux yeux, porter des lunettes protectrices contre les agents chimiques. Les lunettes pour travaux chimiques doivent être conformes à la norme EN 166 ou à une norme équivalente.

Protection de la peau: Porter des vêtements de protection propres, à manches longues.

-Protection des mains: Lorsqu'un contact prolongé ou fréquemment répété risque de se produire, porter des gants chimiquement résistants à ce produit. Utiliser des gants homologués EN 374 résistants aux produits chimiques: gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes. Des exemples de matières préférées pour des gants étanches comprennent: Chlorure de polyvinyle (« PVC » ou « vinyle »). Néoprène. Caoutchouc nitrile/butadiène (« nitrile » ou « NBR »). En cas de contact prolongé ou fréquemment répété, des gants sont recommandés pour éviter le contact avec le produit solide. **AVERTISSEMENT:** Le choix du type de gants pour l'application donnée et pour la durée d'utilisation en milieu de travail doit aussi tenir compte de tous les facteurs pertinents suivants (sans en exclure d'autres): autres produits chimiques utilisés, exigences physiques (protection contre les coupures/perforations, dextérité, protection thermique), réactions corporelles potentielles aux matériaux des gants, ainsi que toutes les directives et spécifications fournies par le fournisseur de gants.

Protection respiratoire: Une protection respiratoire doit être portée lorsqu'il y a une possibilité de dépassement des valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, porter une protection respiratoire lorsque des effets indésirables tels qu'une irritation respiratoire, une sensation d'inconfort, se manifeste, ou lorsque cela est indiqué dans l'évaluation des risques du poste de travail. Dans la plupart des cas, aucune protection respiratoire ne devrait être nécessaire; cependant, si un malaise est ressenti, utiliser un appareil respiratoire filtrant homologué. Utiliser l'appareil respiratoire filtrant homologué CE suivant: filtre combiné contre les vapeurs organiques et les aérosols, type AP2.

Ingestion: Avoir une bonne hygiène personnelle. Ne pas manger ou stocker de nourriture dans la zone de travail. Se laver les mains avant de fumer ou de manger.

Mesures techniques

Ventilation: Utiliser une ventilation locale par aspiration ou d'autres mesures d'ordre technique afin de maintenir les concentrations atmosphériques sous les valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, une ventilation générale devrait être suffisante pour la plupart des opérations. Une ventilation locale par aspiration peut s'avérer nécessaire pour certaines opérations.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique	Granulés
Couleur	Jaune ou brun
Odeur	Aucune donnée d'essais disponible
Seuil olfactif	Aucune donnée d'essais disponible
pH	Aucune donnée d'essais disponible
Point de fusion	Aucune donnée d'essais disponible
Point de congélation	Sans objet
Point d'ébullition (760 mm Hg)	Sans objet.
Point d'éclair - coupelle fermée	Sans objet
Taux d'évaporation (acétate de butyle = 1)	Sans objet
Limites d'inflammabilité dans l'air	Inférieure: Sans objet

	Supérieure: Sans objet
Tension de vapeur	Sans objet
Densité de vapeur (air = 1)	Sans objet
Densité (H₂O=1)	Aucune donnée d'essais disponible
Solubilité dans l'eau (en poids)	Pratiquement insoluble
Coefficient de partage, n-octanol/eau (log Pow)	Aucune donnée disponible pour ce produit. Voir la section 12 pour des données sur les composants.
Température d'auto-inflammation	Sans objet
Température de décomposition	Aucune donnée d'essais disponible
Viscosité dynamique	Sans objet
Propriétés explosives	Donnée non disponible
Propriétés comburantes	Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Masse volumique apparente	830 kg/m ³
----------------------------------	-----------------------

Section 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Instable à températures élevées.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation ne se produira pas.

10.4 Conditions à éviter: Le produit peut se décomposer à température élevée.

10.5 Substances incompatibles: Aucune donnée connue.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Les produits de décomposition dangereux dépendent de la température, de l'air fourni et de la présence d'autres produits. Les produits de décomposition peuvent comprendre, sans s'y limiter: Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. Chlorure d'hydrogène. Oxydes d'azote.

Section 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Ingestion

Toxicité très faible par ingestion. L'ingestion de petites quantités ne devrait pas provoquer d'effets nocifs.

Comme produit: La DL50 pour une dose unique par voie orale n'a pas été établie.

D'après des informations sur le(s) composant(s): Estimation DL50, > 5.000 mg/kg

Risque d'aspiration

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

Cutanée

Un contact prolongé avec la peau ne devrait pas entraîner l'absorption de doses nocives.

Comme produit: La DL50 par voie cutanée n'a pas été établie.

D'après des informations sur le(s) composant(s): Estimation DL50, > 5.000 mg/kg

Inhalation

Une brève exposition (quelques minutes) ne devrait pas provoquer d'effets nocifs. Une exposition excessive peut provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures (nez et gorge).

Comme produit: La CL50 n'a pas été déterminée.

|| D'après des informations sur le(s) composant(s): Estimation CL50, 4 h, Poussière > 5 mg/l

Dompage oculaire / irritation des yeux

|| Le solide ou les poussières peuvent provoquer une irritation par action mécanique.

Corrosion / irritation de la peau

|| Essentiellement, un bref contact ne provoque pas d'irritation cutanée.

Sensibilisation

Peau

|| Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs: N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'essais avec des cobayes.

Respiratoire

|| Aucune donnée trouvée.

Toxicité à doses répétées

|| Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs: Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants: Glandes surrénales. Sang. Reins. Foie. Ovaires. Pancréas. Rate. Thyroïde. Pour le ou les composants mineurs: Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants: Tractus gastro-intestinal. Coeur. Reins. L'expérience médicale a révélé une forte relation entre une tension artérielle élevée et une surutilisation prolongée de chlorure de sodium dans la nourriture. Des effets apparentés pourraient se produire dans les reins.

Toxicité chronique et cancérogénicité

|| Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs: Propyzamide. A provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire. Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs: Oxyfluorène. La pertinence de l'augmentation de l'apparition spontanée de tumeurs chez les souris est mise en doute. Aucune augmentation des tumeurs n'a été observée chez les rats.

Toxicité pour le développement

|| Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs: Chez les animaux de laboratoire, s'est révélé toxique pour le foetus à des doses toxiques pour la mère. N'a pas provoqué de malformations congénitales chez les animaux de laboratoire.

Toxicité pour la reproduction

|| Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs: Dans des études sur des animaux, on a constaté des effets sur la reproduction seulement aux doses qui ont provoqué des effets toxiques importants chez les parents.

Toxicologie génétique

|| Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs: Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs. Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs. Pour le ou les composants mineurs: Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats positifs. Cependant, l'applicabilité de ceci aux humains n'est pas connue.

Section 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Données pour le composant: **propyzamide (ISO)**

Matière très toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50/CI50 inférieures à 1 mg/L pour les espèces les plus sensibles). Sur le plan alimentaire, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (CL50 > 5000 ppm). Sur le plan aigü, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (DL50 > 2000 mg/kg).

Toxicité aiguë et prolongée pour les poissons

CL50, *Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel), Essai en dynamique, 96 h: > 4,7 mg/l

Toxicité aiguë pour les invertébrés aquatiques

CL50, *Daphnia magna*, 48 h: > 5,6 mg/l

Toxicité pour les plantes aquatiques

CE50r, *Pseudokirchneriella subcapitata* (algues vertes), inhibition de la croissance de la biomasse, 72 h: 0,98 mg/l

CE50, *Lemna gibba*, 14 jr: 1,4 mg/l

Toxicité pour les micro-organismes

CE50; boue activée: > 1.000 mg/l

Valeur de toxicité chronique pour le poisson (ChV)

Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel), Essai en dynamique, 21 jr, NOEC:0,94 mg/l, LOEC:3,75 mg/l

Valeur de toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques

Daphnia magna, Essai en dynamique, 21 jr, croissance, NOEC: 0,60 mg/l, LOEC: 1,2 mg/l

Toxicité pour toutes espèces sur le sol

CL50 par voie alimentaire, Colinus virginianus (Colin de Virginie): > 10.000 ppm

DL50 par voie orale, Coturnix japonica (Caille japonaise): 6600 mg/kg poids corporel.

DL50 par contact, Apis mellifera (abeilles): > 100 microgrammes/abeille

CL50 par voie alimentaire, Apis mellifera (abeilles): > 136 microgrammes/abeille

CL50 par voie alimentaire, Anas platyrhynchos (Canard Mallard): > 10.000 ppm

Toxicité pour les organismes résidant dans le sol

CL50, Eisenia fetida (vers de terre), 14 jr: > 173 mg/kg

Données pour le composant: **Oxyfluorène**

Matière très toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50/CI50 inférieures à 1 mg/L pour les espèces les plus sensibles). Sur le plan aigu, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (DL50 > 2000 mg/kg). Sur le plan alimentaire, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (CL50 > 5000 ppm).

Toxicité aiguë et prolongée pour les poissons

CL50, Lepomis macrochirus (Crapet arlequin), Essai en statique, 96 h: 0,21 mg/l

CL50, truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss), Essai en statique, 96 h: 0,25 mg/l

Toxicité aiguë pour les invertébrés aquatiques

CE50, puce d'eau Daphnia magna, 48 h: 0,072 mg/l

Toxicité pour les plantes aquatiques

CE50, Lemna gibba, Essai en statique, inhibition de la croissance de la biomasse, 14 jr: 0,00032 mg/l

CE50, Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes), 10 jr: > 0,0029 mg/l

CE50, Skeletonema costatum, Essai en statique, 120 h: 0,0033 mg/l

Valeur de toxicité chronique pour le poisson (ChV)

Pimephales promelas (Vairon à grosse tête), Essai en dynamique, 33 jr, survie, NOEC:0,038 mg/l

Valeur de toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques

puce d'eau Daphnia magna, Essai en dynamique, 21 jr, NOEC: 0,013 mg/l

Toxicité pour toutes espèces sur le sol

DL50, Colinus virginianus (Colin de Virginie): > 2.150 mg/kg

CL50, Anas platyrhynchos (Canard Mallard): > 5.000 mg/kg

DL50 par voie orale, Apis mellifera (abeilles): > 100 microgrammes/abeille

DL50 par contact, Apis mellifera (abeilles): > 100,0 microgrammes/abeille

CL50 par voie alimentaire, Colinus virginianus (Colin de Virginie): > 5.000 mg/kg

Toxicité pour les organismes résidant dans le sol

CL50, Eisenia fetida (vers de terre): > 1.000 mg/kg

Données pour le composant: **Sepiolite**

Aucune toxicité aiguë attendue chez les organismes aquatiques.

Matière non classée comme dangereuse pour les organismes aquatiques

(CL50/CE50/CI50/LL50/LE50 supérieure à 100 mg/L chez la plupart des espèces sensibles).

Données pour le composant: **Chlorure de potassium**

Matière non classée comme dangereuse pour les organismes aquatiques

(CL50/CE50/CI50/LL50/LE50 supérieure à 100 mg/L chez la plupart des espèces sensibles).

Toxicité aiguë et prolongée pour les poissons

CL50, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel), 96 h: 4.236 mg/l

Toxicité aiguë pour les invertébrés aquatiques

CE50, Daphnia magna, 24 h, immobilisation: 590 mg/l

CL50, Ceriodaphnia Dubia (puce d'eau), 96 h: 3.470 mg/l

Données pour le composant: **Chlorure de sodium**

Matière non classée comme dangereuse pour les organismes aquatiques

(CL50/CE50/CI50/LL50/LE50 supérieure à 100 mg/L chez la plupart des espèces sensibles).

Toxicité aiguë et prolongée pour les poissons

CL50, Lepomis macrochirus (Crapet arlequin), Essai en dynamique, 96 h: 5.840 mg/l

CL50, Pimephales promelas (Vairon à grosse tête), Essai en statique, 96 h: 10.610 mg/l

Toxicité aiguë pour les invertébrés aquatiques

CE50, Daphnia magna, Essai en statique, 48 h, immobilisation: 1.900 mg/l

Toxicité pour les plantes aquatiques

CE50, Divers, Essai en statique, inhibition de la croissance (réduction de la densité cellulaire), 120 h: 2.430 mg/l

Toxicité pour les micro-organismes

CI50, Test OCDE 209; boue activée: > 1.000 mg/l

Données pour le composant: **Kaolin**

Aucune toxicité aiguë attendue chez les organismes aquatiques.

Données pour le composant: **Benzenesulfonic acid, dodecyl-, branched, calcium salt**

Le produit est toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50/CI50 compris entre 1 et 10 mg/L dans la plupart des espèces sensibles).

Toxicité aiguë et prolongée pour les poissons

CL50, Cyprinus carpio (Carpe), 96 h: 2,8 - 4,2 mg/l

CL50, Oryzias latipes (Killifish rouge-orange), 48 h: 3,0 - 5,3 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité

Données pour le composant: **propyzamide (ISO)**

Une biodégradation peut se produire dans des conditions aérobies (en présence d'oxygène).

Stabilité dans l'eau (demi-vie):

; pH 5 - 9; Stable

Données pour le composant: **Oxyfluorène**

Ce produit ne devrait se dégrader que très lentement (dans l'environnement). Il ne passe pas les tests OCDE/CEE de dégradation rapide.

Stabilité dans l'eau (demi-vie):

3,9 jr; 20 °C; pH 5 - 9

Tests de biodégradation de l'OCDE:

Biodégradation	Durée de l'exposition	Méthode	Intervalle de temps de 10 jours
1,2 %	28 jr	Test OCDE 301D	Manqué

Demande théorique en oxygène: 1,305 mg/mg

Données pour le composant: **Sepiolite**

La biodégradation ne s'applique pas.

Données pour le composant: **Chlorure de potassium**

La biodégradation ne s'applique pas.

Données pour le composant: **Chlorure de sodium**

La biodégradation ne s'applique pas.

Données pour le composant: **Kaolin**

La biodégradation ne s'applique pas.

Données pour le composant: **Benzenesulfonic acid, dodecyl-, branched, calcium salt**

Aucune donnée trouvée.

Tests de biodégradation de l'OCDE: Pour un ou des produits semblables:

Biodégradation	Durée de l'exposition	Méthode	Intervalle de temps de 10 jours
95 %	28 jr	Test OCDE 301 ^F	Réussi

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Données pour le composant: **propyzamide (ISO)**

Bioaccumulation: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

Coefficient de partage, n-octanol/eau (log Pow): 3

Facteur de bioconcentration (FBC): 49; Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)

Données pour le composant: **Oxyfluorène**

Bioaccumulation: Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5).

Coefficient de partage, n-octanol/eau (log Pow): 4,7 Mesuré

Facteur de bioconcentration (FBC): 184 - 1.151; Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)

Données pour le composant: **Sepiolite**

Bioaccumulation: Le partage de l'eau vers le n-octanol ne s'applique pas.

Données pour le composant: **Chlorure de potassium**

Bioaccumulation: Étant donné le taux de solubilité relativement élevé dans l'eau, aucune bioconcentration ne devrait se produire.

Données pour le composant: **Chlorure de sodium**

Bioaccumulation: Étant donné le taux de solubilité relativement élevé dans l'eau, aucune bioconcentration ne devrait se produire. Le partage de l'eau vers le n-octanol ne s'applique pas.

Données pour le composant: **Kaolin**

Bioaccumulation: Le partage de l'eau vers le n-octanol ne s'applique pas.

Données pour le composant: **Benzenesulfonic acid, dodecyl-, branched, calcium salt**

Bioaccumulation: Aucune donnée trouvée.

12.4 Mobilité dans le sol

Données pour le composant: **propyzamide (ISO)**

Mobilité dans le sol: Le potentiel de mobilité dans le sol est faible (Koc entre 500 et 2 000).

Coefficient de partage, carbone organique du sol/eau (Koc): 840 Mesuré

Constante de la loi d'Henry (H): $7,6^E-04$ Pa*m³/mole.

Données pour le composant: **Oxyfluorène**

Mobilité dans le sol: Faible potentiel de mobilité dans le sol (Koc entre 2000 et 5000).

Coefficient de partage, carbone organique du sol/eau (Koc): 6.831 **Constante de la loi d'Henry (H):** $2,382^E-02$ Pa*m³/mole.; 25 °C

Données pour le composant: **Sepiolite**

Mobilité dans le sol: Aucune donnée trouvée.

Données pour le composant: **Chlorure de potassium**

Mobilité dans le sol: Aucune donnée trouvée.

Données pour le composant: **Chlorure de sodium**

Mobilité dans le sol: Pas de données disponibles.

Données pour le composant: **Kaolin**

Mobilité dans le sol: Aucune donnée trouvée.

Données pour le composant: **Benzenesulfonic acid, dodecyl-, branched, calcium salt**

Mobilité dans le sol: Aucune donnée trouvée.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Données pour le composant: **propyzamide (ISO)**

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).

Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

Données pour le composant: **Oxyfluorène**

Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité (PBT).

Données pour le composant: **Sepiolite**

Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité (PBT).

Données pour le composant: **Chlorure de potassium**

Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité (PBT).

Données pour le composant: **Chlorure de sodium**

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).

Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

Données pour le composant: **Kaolin**

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).

Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

Données pour le composant: **Benzenesulfonic acid, dodecyl-, branched, calcium salt**

Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité (PBT).

12.6 Autres effets néfastes

Données pour le composant: propyzamide (ISO)

Cette substance n'est pas dans l'annexe 1 de la réglementation Européenne (CE) n° 2037/2000 relative aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Données pour le composant: Oxyfluorène

Cette substance n'est pas dans l'annexe 1 de la réglementation Européenne (CE) n° 2037/2000 relative aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Données pour le composant: Sepiolite

Aucune donnée trouvée.

Données pour le composant: Chlorure de potassium

Aucune donnée trouvée.

Données pour le composant: Chlorure de sodium

Cette substance n'est pas dans l'annexe 1 de la réglementation Européenne (CE) n° 2037/2000 relative aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Données pour le composant: Kaolin

Cette substance n'est pas dans l'annexe 1 de la réglementation Européenne (CE) n° 2037/2000 relative aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Données pour le composant: Benzenesulfonic acid, dodecyl-, branched, calcium salt

Cette substance n'est pas dans l'annexe 1 de la réglementation Européenne (CE) n° 2037/2000 relative aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Section 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

En cas d'impossibilité d'éliminer les déchets et/ou les conteneurs conformément aux recommandations portées sur l'étiquette, procéder conformément à la réglementation locale ou régionale en vigueur. Les informations portées ci-dessous ne s'appliquent qu'au produit fourni en l'état. Son identification d'après les caractéristiques ou la liste peut ne pas être applicable en cas de produit détérioré ou contaminé. Il incombe à la personne à l'origine du déchet de définir la toxicité et les propriétés physiques du produit obtenu afin d'en définir l'identification correspondante et le(s) mode(s) d'élimination conformément aux réglementations en vigueur. Si le produit fourni devient un déchet, appliquez l'ensemble des lois en vigueur aux niveaux régional, national et local.

Section 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ROUTE & RAIL

Désignation exacte pour l'expédition: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.

Nom technique: Propyzamide et oxyfluorène

Classe de risques: 9 **Numéro d'identification:** UN3077 **Groupe d'emballage:** GROUPE D'EMBALLAGE III

Classification: M7

Numéro d'identification du danger: 90

Danger environnemental: Oui

MER

Désignation exacte pour l'expédition: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.

Nom technique: Propyzamide and Oxyfluorfen

Classe de risques: 9 **Numéro d'identification:** UN3077 **Groupe d'emballage:** GROUPE D'EMBALLAGE III

Numéro EMS: F-A,S-F

Polluant marin: Oui

AIR

Désignation exacte pour l'expédition: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.

Nom technique: Propyzamide and Oxyfluorfen

Classe de risques: 9 **Numéro d'identification:** UN3077 **Groupe d'emballage:** GROUPE D'EMBALLAGE III

Instruction Emballage Cargo: 956

Instruction Emballage Passager: 956

Danger environnemental: Oui

VOIES DE NAVIGATION INTERIEURES

Désignation exacte pour l'expédition: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.

Nom technique: Propyzamide et oxyfluorène

Classe de risques: 9 **Numéro d'identification:** UN3077 **Groupe d'emballage:** GROUPE D'EMBALLAGE III

Classification: M7

Numéro d'identification du danger: 90

Danger environnemental: Oui

Section 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Inventaire européen des produits chimiques commercialisés (EINECS)

Les composants de ce produit figurent dans l'inventaire EINECS ou en sont exemptés.

France. Tableaux des maladies professionnelles	Kaolin	Tableau:	25
---	--------	----------	----

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour un usage adéquat et sécuritaire de ce produit, veuillez consulter les conditions d'utilisation stipulées sur l'étiquette.

Section 16. AUTRES DONNÉES

Mention de danger dans la section 3 «Composition/Informations sur les composants»

H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Phrases de risques dans la section Composition

R38	Irritant pour la peau.
R40	Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.
R41	Risque de lésions oculaires graves.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Révision

Numéro d'identification: 76082 / 3015 / Date de création 2012/09/10 / Version: 2.0

Code DAS: GF-1214

Dans ce document, les révisions les plus récentes sont marquées d'une double barre dans la marge de gauche.

Dow AgroSciences S.A.S. recommande vivement à chacun de ses clients ou destinataires de cette Fiche de Données de Sécurité de la lire attentivement et de consulter, si nécessaire ou approprié, des experts dans le domaine afin de prendre connaissance de l'information contenue dans cette fiche et de tous les dangers associés à ce produit, et de bien les comprendre. L'information donnée est fournie de bonne foi et nous croyons qu'elle est exacte à la date de révision mentionnée ci-dessus.

Cependant, aucune garantie n'est offerte, qu'elle soit explicite ou implicite. Les prescriptions réglementaires sont susceptibles d'être modifiées et peuvent différer selon l'endroit. Il est de la responsabilité de l'acheteur/utilisateur de s'assurer que ses activités sont conformes à la législation en vigueur. Les informations présentées ici concernent uniquement le produit tel qu'il est expédié. Les conditions d'utilisation du produit n'étant pas sous le contrôle du fabricant, c'est le devoir de l'acheteur/utilisateur de déterminer les conditions nécessaires à l'utilisation sûre de ce produit. En raison de la prolifération des sources d'information comme par exemple des Fiches de Données de Sécurité (FDS) propres à un fabricant, nous ne sommes pas responsables et ne pouvons pas être tenu pour responsables des FDS obtenues de sources extérieures à notre entreprise. Si vous avez en votre possession une FDS provenant d'une source extérieure, ou si vous craignez que votre FDS ne soit pas à jour, veuillez nous contacter afin d'obtenir la version la plus récente.